REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOZÈRE

MAIRIE DE NAUSSAC-FONTANES

Rue de l'église
48300 NAUSSAC-FONTANES

Tél : 04 66 69 16 59 ou 04 66 69 06 41 FAX : 04 66 69 16 31
Courriel : naussac-fontanes.mairie@orange.fr

Cahier des Clauses Administratives Particulières. Achat d'un Tracteur de Type Agricole

Pouvoir adjudicateur
MAIRIE DE NAUSSAC-FONTANES Rue de l'église 48300 NAUSSAC-FONTANES Tél : 04 66 69 16 59 ou 04 66 69 06 41 FAX : 04 66 69 16 31 Courriel : naussac-fontanes.mairie@orange.fr.

Objet du marché
Fourniture d'un tracteur de type agricole d'une puissance approximative non boostée comprise entre 150 et 180 Chevaux, pour les services techniques municipaux.

Date et heure limite de réception des offres :
Le Jeudi 28 Septembre à 16 heures

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES
1-1. Objet du marché
1-2. Décomposition en tranches et en lots

ARTICLE 2. DUREE DU MARCHE

ARTICLE 3. PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE

ARTICLE 4. DELAI D'EXECUTION OU DE LIVRAISON

ARTICLE 5. CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 6. PRIX DU MARCHE
6-1. Caractéristiques des prix pratiqués
6-2. Modalités de variations des prix

ARTICLE 7. MODALITES DE REGLEMENT

ARTICLE 8. ASSURANCES

ARTICLE 9. OPTIONS

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES

1-1. Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernent : Fourniture d'un tracteur de type agricole d'une puissance approximative non boostée comprise entre 150 et 180 Chevaux, pour les services techniques municipaux.

1-3 Décomposition en tranches et en lots

Aucune.

ARTICLE 2. DUREE DU MARCHE

La durée du marché correspond au délai de livraison soit 3 mois à partir de la notification du marché au titulaire. :

ARTICLE 3. PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- L'acte d'engagement
- Le règlement de la consultation
- Le présent Cahier Des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 Janvier 2009.

ARTICLE 4. DELAI D'EXECUTION OU DE LIVRAISON

Le délai de livraison est indiqué à la section « B5 » de l'acte d'engagement. Le délai commence à courir à compter de la notification du marché.
Lieu de livraison :
La livraison s'effectuera au garage communal, Place de l'église 48300 Naussac.
Le tracteur sera livré avec les livrets techniques et d'entretien, ainsi que tous les accessoires de sécurité.
Conditions de livraison :
La livraison est vérifiée par le responsable des services techniques et validée par la signature d'un bon de livraison. Dans le cas de réserves, l'entreprise défaillante, disposera d'un délai maximum de 48 heures pour lever les réserves.
Formation du personnel :
Le titulaire assurera la formation du personnel chargé d'utiliser le tracteur. Cette formation est incluse dans le prix et au CCTP.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le tracteur fera l'objet d'une garantie minimale d'un an à partir de la date d'admission de la livraison, comprenant le remplacement des pièces détachées défectueuses, la main d'œuvre et les frais de déplacement.
Les réparations seront consignées dans le carnet d'entretien. Les pièces fournies doivent être neuves.
La récupération des pièces usagées est à la charge du vendeur.
S'il n'est pas possible de réparer le matériel sur site, le vendeur s'engage à mettre en place un appareil de remplacement de même nature sans frais supplémentaires.
Le coût de la maintenance est inclus dans le prix du tracteur.

ARTICLE 6. PRIX DU MARCHE

6-1. Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application au prix global du tracteur neuf.

6-2. Modalités de variations des prix

Le prix du marché est réputé établis sur la base des conditions économique du mois qui précède celui de la date limite de réception des offres ; ce mois est appelé « mois zéro ». Les prix sont fermes et non actualisables.

ARTICLE 7. MODALITES DE REGLEMENT

Les demandes de paiement seront établies en un original et deux copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du créancier
- Le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers
- Le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET
- Le numéro du compte bancaire ou postal
- Le numéro du marché
- La désignation de l'organisme débiteur

- La décomposition du prix : Prix du tracteur neuf, Prix de la reprise si la variante n°1 elle est acceptée, Prix de la variante n°2 elle est acceptée, prix de la variante n°3 si elle est acceptée.
- Le montant des fournitures admises, établi conformément aux stipulations du marché, hors TVA
- Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors du marché et directement liés au marché
- Le montant Total TTC des prestations livrées ou exécutées
- La date de facturation

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :
MAIRIE DE NAUSSAC-FONTANES
Rue de l'église
48300 NAUSSAC-FONTANES
Tél : 04 66 69 16 59 ou 04 66 69 06 41
FAX : 04 66 69 16 31
Courriel : naussac-fontanes.mairie@orange.fr.

Les sommes dues au titulaire, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

ARTICLE 8. ASSURANCES

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du code civil.
Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

ARTICLE 9. Variantes

- **N°1**

Le titulaire peut faire une offre de reprise du tracteur communal actuel + pneumatiques TP cloutés.

- **N°2**

Vitres latérales droites et arrière en polycarbonate.

- **N°3**

Pneumatiques TP

Lu et accepté lu x accepté.

Signature

Ets P. FAVIER
SAS au capital de 669 000 euros
RN 88 - Les Baraques - Cne Cussac
B.P. 10064 - 43002 LE PUY-EN-VELAY CEDEX
Tél. 04 71 03 14 44 - R.C. Le Puy 85 B 86
SIRET 333 554 293 00030 - FR 27 333 554 2